

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Publié le 13/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Madame Delphine CHARIER – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES – Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX – Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ – Madame Aya KOFFI.

Etai^{ent} excusé(es) : Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) – Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) – Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à Mme GAUTHIER-VATRÉ) – Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) – Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI).

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	2 novembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	17
Nombre de votants.....	17
Pour.....	17
Contre	0
Abstention.....	0

N°12 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER - CCAS DE LA ROCHELLE.

Le Président du CCAS expose que depuis le 4 mars 2008, le CCAS de LA ROCHELLE a signé une convention avec l'Association FRANCE ALZHEIMER dans le cadre de son soutien à la création d'une halte relais à Port Neuf.

La convention a pour objet :

- ↳ D'améliorer la qualité de vie des personnes présentant des troubles de mémoire et/ou ayant un début de pathologies de type Alzheimer ou de maladies apparentées ;
- ↳ D'apporter une aide aux personnes favorisant le maintien ou la restauration du lien social et des échanges pour eux-mêmes et leur entourage ;
- ↳ De soutenir les aidants.

La halte relais est un lieu d'accueil, de convivialité, non médicalisé à Port Neuf pour des personnes présentant des troubles de la mémoire et/ou ayant un début de pathologie type Alzheimer ou maladie apparentée, accompagnées de leurs aidants.

C'est un temps de pause pour tous : à la fois l'aidé mais aussi pour l'aidant.

Des activités valorisantes adaptées (art-thérapie, musicothérapie, sophrologie, etc...) sont proposées aux personnes aidées et des temps de convivialité sont organisés pour les aidants, ainsi que des groupes de paroles animés par une psychologue pour leur permettre de souffler et de se préserver de l'épuisement.

Conformément à la convention, l'Association France ALZHEIMER a transmis son rapport d'activité (ci-joint en annexe 1). La halte relais a accompagné en 2022 11 familles sur 23 personnes au total. **Publié le 13/11/2023**

Il est proposé aujourd'hui de renouveler ce partenariat par la signature d'un avenant. Les modifications apportées à la convention initiale (convention en annexe 2 et avenant n°1 en annexe 2 bis) sont :

↳ la participation du CCAS limitée au repérage des personnes concernées par le dispositif et à la mise à disposition d'un professionnel du CCAS de LA ROCHELLE à hauteur de 105 heures d'appui ;

↳ l'arrêt de la mise à disposition de la salle de réunion pour les groupes de paroles hebdomadaires (l'association est dorénavant hébergée dans une salle municipale dans le quartier de LAFOND) ;

↳ l'arrêt de la mutualisation des animations conjointes pour les résidents de l'Unité Protégée de l'EHPAD PORT NEUF.

Au vu de ses éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention figurant en annexe 3.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Président,

Jean-François FOUNTAINE.